



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES MONTS DE GY

**DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À L'EXTENSION DE LA FROMAGERIE MILLEREY A
CHARCENNE ENTRAINANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI**

**BILAN DE LA CONCERTATION REALISEE CONFORMEMEMENT A
L'ARRETE DE MADAME LA PRESIDENTE N°2021-9 DU 26 AVRIL
2021**

Concertation menée du 05 mai 2021 au 11 juin 2021

Photographies page de titre : site internet fromagerie Milleret, <https://www.fromagerie-milleret.com/notre-fromagerie/>

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONCERTATION ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE	4
2. INTERTION DE LA CONCERTATION DANS LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET	5
3. RAPPEL DES MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC	6
4. OBSERVATIONS RECUEILLIES	6
5. MESURES A PRENDRE POUR REpondre AUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	6

1. OBJET DE LA CONCERTATION ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

La fromagerie familiale MILLERET a été fondée en 1921 à Charcenne. Depuis cette date, la fromagerie n'a cessé de se développer. La fromagerie MILLERET est l'une des dernières fromageries familiales à rayonnement national et indépendante. Elle a été reconnue par le label PME+, une certification ECOCERT qui valorise les actions sociales et environnementales des PME membres.

Les bâtiments actuels de la fromagerie sont implantés en zone UX du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Monts de Gy. La zone UX correspond à une zone réservée aux activités économiques.

En plein essor, la fromagerie MILLERET a atteint un niveau de saturation au niveau de la production de fromages « à pâte molle ». La fromagerie souhaite édifier une extension des unités de fabrication dans le prolongement du site existant. Cette extension serait modulable et évolutive dans le temps afin d'en maîtriser la croissance. Il est pour cela prévu de construire un bâtiment de 11 000 m² permettant de produire 3000 tonnes de fromages/an dans un premier temps pour atteindre, d'ici quelques années, une production maximale de 6000 tonnes/an. Ce projet d'extension mettant en œuvre les dernières évolutions techniques en matière de production d'énergie et de limitation des rejets de gaz à effet de serre rendrait possible la création de 90 emplois.

Les terrains prévus pour l'extension d'une superficie de plus de 2 hectares se situent sur les parcelles du ban communal de Charcenne dans le prolongement de la fromagerie existante (Cf. le dossier technique).

Ces terrains sont classés en zone agricole ou naturelle dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur ce qui rend le projet d'extension de la fromagerie impossible.

Objet de la concertation : la Communauté de Communes des Monts de Gy, compétente en matière de document d'urbanisme a décidé de déclarer le projet de la fromagerie MILLERET d'intérêt général. Cette déclaration d'intérêt général permet la mise en compatibilité du projet d'extension avec le document d'urbanisme intercommunal. Ce dernier sera donc modifié en créant un zonage et un règlement adapté au projet industriel.

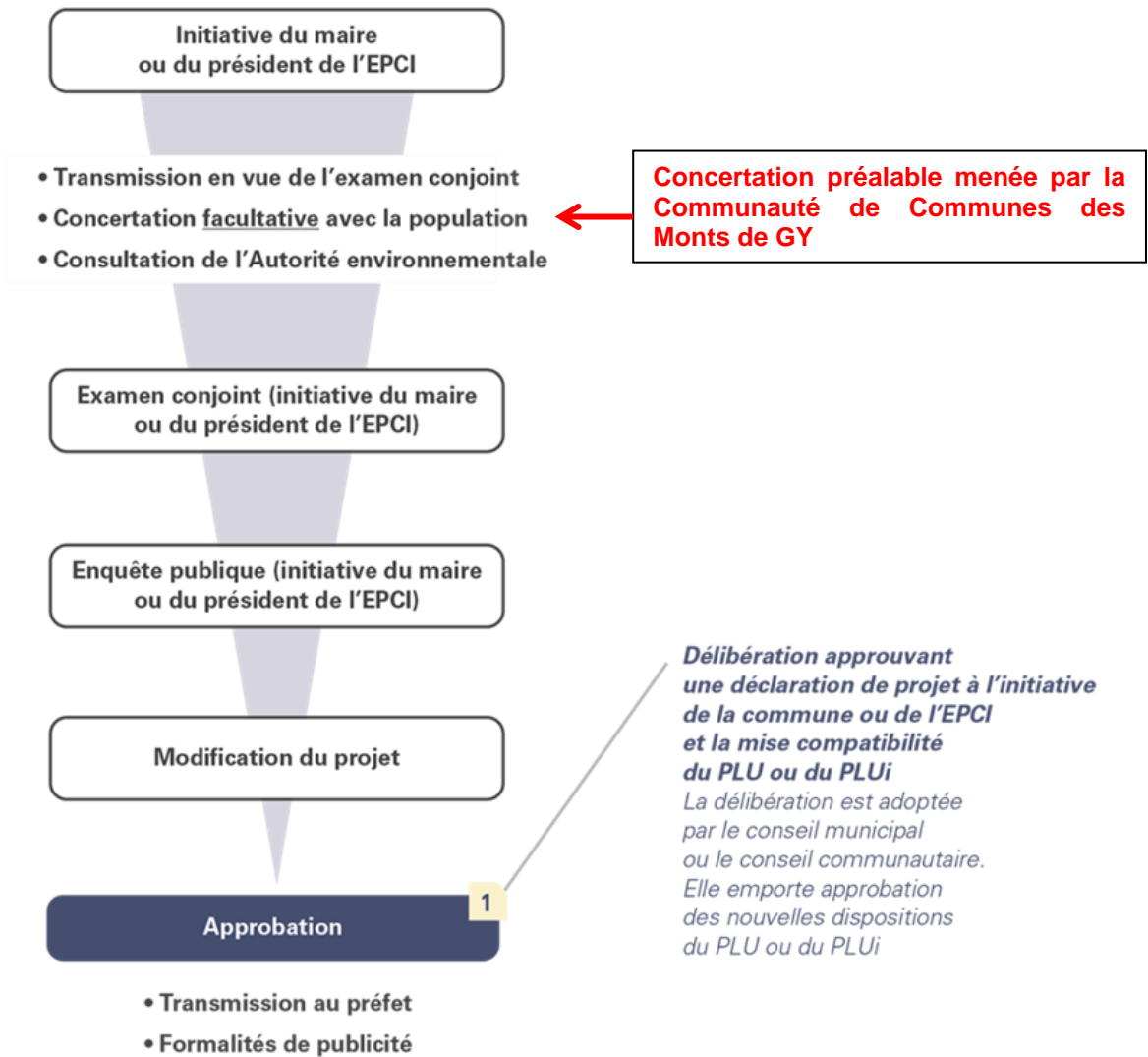
Références réglementaires de la concertation : la concertation est menée conformément à l'article L.121-127 du code de l'environnement.

Personne publique responsable du projet : Communauté de Communes des Monts de Gy représentée par Madame la Présidente, 3 rue des Saules- ZA les Monts de Gy, 70 700 GY,
Téléphone : 03.84.32.97.61
Fax : 03.84.32.80.95
e-mail : ccmmy@wanadoo.fr

2. INTERTION DE LA CONCERTATION DANS LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

Le logigramme ci-dessous présente la procédure et le stade auquel s'insère la présente concertation.

Mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet à l'initiative de la commune ou de l'EPCI



3. RAPPEL DES MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC

Conformément à l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Monts de GY, les moyens d'expression du public étaient les suivants :

- se déplacer au siège de la communauté de commune ou en mairie de Charcenne aux jours et heures habituels d'ouverture et de compléter le registre de concertation,
- envoyer un courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Monts de Gy représentée par Madame la Présidente, 3 rue des Saules- ZA les Monts de Gy, 70 700 GY,
- envoyer un mail à l'adresse suivante : ccmgy@wanadoo.fr
- se rendre à la réunion publique organisée le 19 mai 2021 à 19 h dans la salle polyvalente de Charcenne.

Le dossier de concertation était disponible :

- En version papier accompagné d'un registre de concertation en mairie de Charcenne et au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture,
- téléchargeable à l'adresse internet suivante : <http://www.montsdegy.fr/>

4. OBSERVATIONS RECUEILLIES

Aucune observation n'a été recueillie dans le cadre de la présente concertation.

10 personnes étaient présentes lors de la réunion publique qui s'est tenu dans la salle des fêtes de Charcenne le 19 mai 2021.

Les principales questions du public concernaient :

- le coût des investissements pour la fromagerie,
- la date de réalisation des travaux
- les incidences sur les exploitants agricoles du secteur

5. MESURES A PRENDRE POUR REpondre AUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La Communauté de Communes des Monts de GY, compte tenu de l'absence d'observations de la part du public décide de poursuivre la procédure de déclaration de projet de l'extension de la fromagerie de Charcenne entraînant la mise en compatibilité de son PLUi.